

Le 24 octobre 2024

Régime à paliers avec liste de médicaments dynamique (LMD) Médicaments qui seront retirés de la LMD

Les modifications entreront en vigueur le 1^{er} mars 2025

Votre régime d'assurance médicaments vous offre deux niveaux de couverture pour les médicaments d'ordonnance : le palier 1 et le palier 2. Le premier palier correspond aux médicaments qui figurent sur la liste de médicaments dynamique (LMD). Le deuxième palier comprend tous les autres médicaments qui sont couverts par votre régime et qui ne figurent pas sur la LMD. Chaque mois, une équipe de pharmaciens d'Express Scripts Canada ajoute de nouveaux médicaments à la LMD et, deux fois par année, elle la révisé complètement pour s'assurer que les médicaments qui s'y trouvent correspondent encore aux traitements les plus cliniquement efficaces et les moins chers.

Le tableau ci-dessous présente les modifications qui entreront en vigueur le 1^{er} mars 2025. Certains médicaments seront ajoutés et d'autres seront retirés. Parmi ceux qui seront retirés de la LMD (premier palier), veuillez noter que certains médicaments pourraient être couverts par le deuxième palier de votre régime.

Si vous, ou l'une de vos personnes à charge, prenez un médicament qui sera retiré de la LMD, nous vous invitons à discuter avec votre médecin des traitements alternatifs possibles parmi ceux qui sont couverts par la LMD afin que vous puissiez conserver le même pourcentage de remboursement.

Pour consulter la liste complète des médicaments figurant sur la LMD, ou pour consulter la liste des traitements alternatifs suggérés pour les médicaments qui ne figurent pas sur la LMD, visitez desjardinsassurancevie.com/LMD. Veuillez noter que les modifications identifiées ci-dessus n'apparaîtront sur les listes qu'à compter de la date d'entrée en vigueur.

Classe pharmacothérapeutique	Médicaments retirés*	Médicaments conservés ou ajoutés	Justification de la recommandation
Acromégalie	<ul style="list-style-type: none"> • Somatuline autogel 	<ul style="list-style-type: none"> • Sandostatine, Sandostaine LAR 	La SOMATULINE AUTOGEL a une efficacité comparable à celle de la SANDOSTATINE LAR, mais son coût annuel est deux fois plus élevé.
Troubles sanguins	<ul style="list-style-type: none"> • Lovenox 	<ul style="list-style-type: none"> • Venofer, Fer saccharose 	<p>LOVENOX a des alternatives biosimilaires plus rentables, telles que NOROMBY, REDESCA, INCLUNOX, ELONOX. Cette décision s'aligne sur les politiques relatives aux biosimilaires, car de plus en plus de provinces ajoutent LOVENOX à leurs programmes de transition vers les biosimilaires.</p> <p>- Ajout du fer sucré en tant que préparation de fer IV rentable. Les préparations à base de fer par voie intraveineuse sont le traitement privilégié de l'anémie ferriprive chez les patients présentant des comorbidités justifiant l'utilisation de préparations à base de fer par voie intraveineuse, tels que les patients hémodialysés et les patients souffrant d'une maladie rénale chronique (MRC) avancée</p>
Diabète - hypoglycémiant	<ul style="list-style-type: none"> • Rosiglitazone 	<ul style="list-style-type: none"> • 	L'utilisation de la rosiglitazone dans le traitement du diabète n'est plus recommandée à la suite d'une alerte de sécurité concernant une possible augmentation du risque d'événements cardiovasculaires ischémiques en 2007. Bien que générique depuis des années, son coût reste comparable à celui des nouveaux médicaments de marque disponibles.

* Il se pourrait que les médicaments retirés de la liste soient couverts par le deuxième palier de votre régime.